

**UNIVERSITÉ PARIS II – PANTHÉON-ASSAS**

**Droit – Économie – Sciences sociales**

**L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ**

**Étude de droit comparé  
(droits français et québécois)**

Thèse pour le Doctorat en droit comparé

Présentée et soutenue publiquement par :

**Mme Nathalie VÉZINA**

Le 6 juillet 2006

Thèse dirigée par : M. Denis MAZEAUD  
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Jury : Mme Geneviève VINEY  
Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

M. Jean-Louis BAUDOIN  
Juge à la Cour d'appel du Québec et professeur associé à la  
Faculté de droit de l'Université de Montréal

M. Daniel JUTRAS  
Professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill

Mme Bénédicte FAUVARQUE-COSSON  
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

**Discipline :**  
Droit comparé

**Résumé :**

Découverte par les tribunaux français à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et transposée en droit québécois au cours du 20<sup>e</sup> siècle, l'obligation de sécurité constitue l'exemple le plus manifeste du pouvoir des tribunaux de définir le contenu obligationnel du contrat. Cette obligation, ainsi que d'autres qui y sont apparentées (incluant la garantie du vendeur contre les vices cachés), jouent un rôle de premier plan dans la responsabilité contractuelle encourue par l'un des contractants pour l'atteinte à l'intégrité de la personne ou des biens de son cocontractant. La coexistence de la responsabilité extracontractuelle (ou délictuelle) et l'apparition de régimes particuliers consacrés à la sécurité des produits amènent néanmoins à s'interroger, dans les systèmes juridiques français et québécois, sur la nature contractuelle de l'obligation de sécurité et le régime dont cette obligation doit être assortie. Cette thèse cherche à déterminer dans quelle mesure les développements récents du droit français au sujet de cette obligation peuvent être transposés en droit québécois. À l'inverse, elle aborde l'apport possible du droit québécois, à la suite de la réforme du Code civil du Québec, quant à la remodelisation de l'obligation de sécurité en droit français. La thèse vise à préciser, à travers différentes problématiques soulevées par l'obligation de sécurité, le potentiel et les limites de la circulation des modèles juridiques.

**Mots-clés :**

Obligation de sécurité – Sécurité des produits – Obligation implicite – Obligation prétorienne – Contenu obligationnel du contrat – Responsabilité contractuelle – Dualité de régimes – Droit comparé

**Title :**

The Obligation of Safety. A Comparative Study (French and Quebec Law)

**Abstract :**

Discovered by French courts at the end of the 19<sup>th</sup> century and incorporated in Quebec law during the 20<sup>th</sup> century, the obligation of safety remains the most striking example of the judicial power to determine contractual content. This obligation, as well as others assimilated to it (including the seller's warranty against latent defects), plays a key role in establishing the contractual liability of a party arising from a violation of the other party's integrity or from harm caused to his or her property. The coexistence of extra-contractual (or delictual) liability and the growing importance of regimes specific to product safety, both in French and Quebec law, raise questions as to the contractual nature of the obligation of safety, as well as to which rules apply to such an obligation. This thesis reviews recent developments in French law regarding the obligation of safety and questions the extent to which these developments may be integrated into Quebec law. Conversely, it identifies the possible contribution of Quebec law, following the revision of the Civil Code, on the remodeling of the obligation of safety in French law. Through several problematic issues raised by the obligation of safety, the thesis explores the potentiality and the limits of legal transplants in this regard.

**Keywords :**

Obligation of safety — Product safety – Implicit obligation – Obligation of praetorian origin – Obligational content of contracts – Contractual liability – Duality of regimes – Comparative Law